

ValEuro Select

Legal entity identifier: 969500BO5Z84HAYIG167

ISIN: FR0010734046, FR0014000HL6

Résumé

Le FCP Valeuro Select, de classification « actions des pays de la zone euro », a pour objectif de gestion de rechercher une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à celle de l'Indice Euro Stoxx 50, dividendes nets réinvestis (SX5T Index).

Au-delà de cet objectif de performance, l'objectif de gestion est aussi d'identifier et de réduire, en amont de la construction du portefeuille, la prise de risque extra-financier en intégrant des critères ESG, ainsi que de limiter au sein de notre sélection la présence d'entreprises faisant peu d'efforts dans la durée pour améliorer leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La performance de l'OPC est à comparer à celle de l'indice EURO STOXX 50, dividendes nets réinvestis (SX5T Index). L'indice Euro Stoxx 50 est l'indice de référence des marchés actions de la zone euro.

Cet indice regroupe les 50 plus représentatives entreprises de la zone euro, sur la base de leur capitalisation boursière. L'Euro Stoxx 50 mesure donc la performance moyenne de ces plus importantes sociétés, sélectionnées au sein de 18 secteurs économiques différents.

Une description exhaustive de l'indice ainsi que la publication de sa composition est disponible sur le site internet www.stoxx.com.

Le Fonds Valeuro Select n'est cependant pas indiciel, ni à référence indicielle, l'Euro Stoxx 50, dividendes nets réinvestis (SX5T Index) ne constitue qu'un indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Au sein de Valeuro Select, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en amont de la construction du portefeuille de manière à réduire ou éliminer la prise de risque extra-financier dans la gestion du fonds. Les critères ESG ne constituent pour autant pas le seul facteur déterminant de la performance du fonds.

Le fonds intègre deux filtres successifs liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion :

- 1) Sur la base du Sustainalytics ESG Risk Score, des critères d'exclusion sont mis en œuvre conduisant à éliminer :
 - Les entreprises appartenant au quintile considéré comme le plus risqué, soit 20% de l'univers d'investissement,
 - les sociétés dont le chiffre d'affaires liée au Tabac est supérieur à 50%.
- 2) Un second filtre ESG est ensuite implémenté (filtre interne). Nous excluons les plus mauvaises notes (F) et limitons le poids en portefeuille des entreprises assorties d'une notation médiocre (D & E). Au total, le poids des sociétés considérées comme « médiocres » sous l'angle ESG ne peut dépasser 35% du portefeuille et individuellement chacune de ces sociétés ne peut dépasser un poids de plus de 3,5% dans l'actif net du fonds.

Stratégie d'investissement

Le fonds est exposé entre 75% et 100% dans des actions de sociétés cotées dont le siège social se situe dans un pays de la zone Euro et dont la capitalisation boursière est d'au moins 200 millions d'euros, faisant l'objet d'une publication d'un score de risque de la part de Sustainalytics, notre fournisseur en données ESG (Sustainalytics ESG Risk Score).

Les petites capitalisations boursières (comprises entre 200 millions d'euros et 1 milliard d'euros), sont limitées à 30% de l'actif net du fonds.

La stratégie d'investissement de Valeuro Select est mise en place sur la base des convictions des gérants, qui se veut active, réactive et de conviction.

Notre stratégie d'investissement prend en compte des critères ESG et est complétée lorsque disponible, par des indicateurs de « réputation digitale » des entreprises.

Pour atteindre l'objectif de gestion, une approche « Best-in-Universe » est adoptée, ainsi ne seront retenus que les émetteurs les mieux notés, indépendamment de leur secteur d'activité. Pour information, de par cette méthodologie, certains secteurs peuvent être intégralement écartés.

Des critères d'exclusion sont donc mis en œuvre sur l'univers d'entreprises déterminé ci-dessus conduisant à éliminer :

- Les entreprises appartenant au quintile considéré comme le plus risqué sur la base du Sustainalytics ESG Risk Score, soit 20% de l'univers d'investissement ;
- Les sociétés dont le chiffre d'affaires liée au Tabac est supérieur à 50%.

Les entreprises retenues, composant notre « univers investissable », font ensuite l'objet d'une notation interne ESG. Cette notation s'appuie toujours sur l'ESG Risk Score de Sustainalytics ainsi que sur le Risk Score dans chacune des trois dimensions :

- Pour l'Environnement : gestion des déchets, exploitation des ressources naturelles, lutte contre le changement climatique ;
- Pour la dimension Sociale : conditions de travail dans la chaîne fournisseurs, dialogue social, parité homme-femme ;
- Pour l'appréciation de la Gouvernance : rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption, transparence vis-à-vis de l'actionnariat.

Cette notation s'étend de « A à E », « A » pour les meilleures notes et « E » pour les moins bonnes. 65% minimum des sociétés retenues dans le portefeuille ont une notation supérieure ou égale à « C ». Au total, le poids des sociétés dont la notation est inférieure à « C » ne peut dépasser 35% et individuellement chacune de ces sociétés ne peut dépasser un poids de plus de 3,5% dans l'actif net du fonds. Au minimum 90% des sociétés présentes en portefeuille font l'objet d'une notation interne. La principale limite méthodologique à notre stratégie extra-financière est que nous nous appuyons majoritairement sur un fournisseur d'informations, Sustainalytics, pour déterminer notre notation interne.

La construction du portefeuille en aval de ce travail ESG repose sur deux axes principaux :

- L'analyse fondamentale de type « stock picking » qui conduit à apprécier chaque entreprise dans une optique de moyen terme : analyse de positionnement stratégique et/ou sectorielle, qualité de l'équipe dirigeante, structure de bilan, capacités bénéficiaires (rentabilité, évolutions du consensus bénéficiaire, potentiel de croissance, régularité et prévisibilité des performances), historique de distribution de dividendes.
- La « réputation digitale » de l'entreprise, qui lorsqu'elle est disponible, sera utilisée comme moteur complémentaire de performance financière. SwissLife Gestion Privée s'appuie sur un partenariat stratégique conclu avec un prestataire extérieur. Ce prestataire conduit une analyse systématique des requêtes web, articles et échanges d'internautes faisant référence à une entreprise de notre univers investissable.

Chacune de ces données est qualifiée en nouvelle positive, négative ou neutre selon des outils d'analyse sémantique. La collecte à haute fréquence des données et le traitement systématique sont des travaux de type Big Data. L'agrégation au quotidien de ces informations permet de construire un indicateur de réputation digitale par entreprise et de suivre dans le temps son évolution.

Ces informations (positives ou négatives) et leurs évolutions constituent une base d'analyse extra-financière supplémentaire pour la gestion.

L'exploitation de cette source d'information constitue une nouvelle approche pour tenter de percevoir en amont les évolutions d'une entreprise et par conséquent son évolution boursière.

Proportion d'investissements

Le fonds s'engage à être investi au minimum à 65 % sur les actions de note interne égale ou supérieure à C.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Contrôle de niveau 1 : Le contrôle du respect des proportions d'investissement est effectué mensuellement sur la base de l'extraction de l'inventaire dépositaire fin de mois. Cet inventaire est comparé à une base de données interne reprenant les caractéristiques ESG de l'ensemble des sous-jacents, en particulier les caractéristiques SFDR. Cette base de données interne est construite en s'appuyant sur des bases externe et, le cas échéant, complétée via les documents règlementaire ou commerciaux des fonds.

Contrôle de niveau 2 : Le plan de contrôle 2023 intègre les contrôles de second niveau sur toutes les caractéristiques E, S et G de la société et en particulier s'attachera au contrôle de l'ensemble de la réglementation SFDR.

Méthodes

Dans le cadre de son analyse ESG, la société de gestion s'appuie sur des bases de données externes, la documentation règlementaire des fonds ainsi que les divers documents collectés lors de la due-diligence.

Par ailleurs, l'équipe de gestion effectue des rendez-vous bimensuels avec des intervenants externes dont le prestataire Valquant Expertise permettant d'affiner l'analyse. Des rendez-vous réguliers avec les dirigeants d'entreprise nous permettent d'établir une analyse approfondie des engagements ESG de la société.

L'ensemble des données et informations collectées sont synthétisées au sein d'une base de données interne afin, notamment, de s'assurer du respect des engagements ESG du fonds.

Sources et traitement des données

Dans le cadre de son analyse ESG, la société s'appuie sur plusieurs sources de données afin de mettre en œuvre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales.

Bases de données externes : La société de gestion utilise plusieurs bases de données reconnues. En particulier, la société de gestion utilise Morningstar (et par cet intermédiaire Sustainalytics) ainsi que Engine (Groupe Six-Telekurs), mais aussi les informations transmises par le prestataire Valquant Expertise. Ces bases de données peuvent être complétées par la consultation d'autres bases telles que Quantalys par exemple.

Outre les bases de données, la société de gestion peut s'appuyer sur la documentation règlementaire des fonds ainsi que sur les questionnaires de due-diligence que la société de gestion collecte systématiquement. Ces différentes données sont ensuite agrégées dans une base interne afin de service de source de contrôles notamment.

Limites aux méthodes et aux données

Les principales limites méthodologiques et/ou liées aux données, que Swiss Life Gestion Privée a identifiées, sont directement liées à l'utilisation des données ESG : à son univers en cours de normalisation, à l'hétérogénéité des données produites par les différents fournisseurs de données, ce qui peut avoir un impact sur la qualité et/ou la couverture des données mise à disposition.

Diligence raisonnable

Swiss Life Gestion Privée atténue le risque que ces limites n'affectent l'objectif de promotion des caractéristiques environnementales et sociales en basant cette promotion sur plusieurs fournisseurs de données différents et en appliquant de façon systématique son processus de Due-Diligence. Par ailleurs, la société a mis en place un comité ESG, destiné à suivre toutes controverses sur un titre, à revoir à minima annuellement la notation des titres, voire tout sujet de discussion ESG.

Politiques d'engagement

SwissLife Gestion Privée a élaboré une politique d'engagement actionnarial qui a vocation à décrire la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. Swiss Life Gestion Privée entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus à l'actif de son OPC. Le vote aux assemblées générales est la règle.

Pour les titres de sociétés françaises, le gérant analyse les recommandations d'ISS (Institutional Shareholder Services) et les recommandations de bonne gouvernance émises par l'AFG.

Concernant ces dernières, SLGP est abonnée au Programme de Veille sur les projets de résolution concernant les sociétés du SBF 120. Ce programme alerte sur les projets de résolution contraires aux intérêts des porteurs de parts.

Pour les titres de sociétés de la zone Euro, SwissLife Gestion Privée délègue le vote à ISS.

S'agissant de l'analyse des performances extra-financières, SwissLife Gestion Privée prend en compte des critères ESG dans sa démarche de sélection de ses sous-jacents, l'objectif étant de détecter les sociétés qui pourraient avoir un mauvais comportement et ainsi que limiter au sein de du portefeuille la présence d'entreprises faisant peu d'efforts dans la durée pour améliorer leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Aussi, pour les titres vifs, elle effectue une notation interne des sociétés selon des critères ESG. Cette notation à 6 niveaux, de A (le plus élevé), à F (exclusion) est déterminée par un système quantitatif fondé sur les données ESG produites par Sustainalytics et accessibles via le fournisseur d'information Morningstar. Cette notation s'appuie toujours sur l'ESG Risk Score de Sustainalytics ainsi que sur le Risk Score dans chacune des trois dimensions ESG. Les entreprises retenues font l'objet d'un suivi mensuel ESG. Les pratiques de bonne gouvernance sont évaluées en prenant comme base l'ESG Risk Score de Sustainalytics et intègre les controverses récupérées par l'intermédiaire d'un fournisseur de données pour finaliser une notation interne. Lorsque jugée nécessaire, une analyse qualitative interne est réalisée par les gérants, en fonction de données globales et « détaillées » (environnementale, sociale et gouvernance) ; en cas d'écart entre les deux notes, le Comité ESG se réunit. Un délai de 6 mois pour sortir la valeur est accordé lorsqu'une entreprise déjà présente en portefeuille est dégradée en exclusion. Le Comité ESG revoit a minima annuellement la notation des titres.

Pour le FCP ValEuro Select, en amont, des critères d'exclusion sont mis en œuvre sur l'univers d'entreprises conduisant à éliminer :

- Les entreprises appartenant au quintile considéré comme le plus risqué sur la base du Sustainalytics ESG Risk Score, soit 20% de l'univers d'investissement,
- Les sociétés dont le chiffre d'affaires liée au Tabac est supérieur à 50%.

Indice de référence désigné

Le fonds utilise divers moyens pour évaluer sa performance environnementale et sociale, mais il n'utilise pas d'indicateur de référence spécifique pour évaluer les caractéristiques environnementales et sociales que le fonds promet.

Additional documentation and information / Documentation et informations complémentaires :

Disclaimer: This is a regulatory document to meet the requirements of the Article 10 of the Sustainable Finance Disclosure Regulation (REGULATION (EU) 2019/2088 - SFDR) of the EU and not a marketing document. This document was produced with the greatest of care and to the best knowledge and belief. The information provided in this document reflects the actual information on the fund. The information contained herein is exclusively intended for SFDR disclosure purposes, and should not be considered as an investment advice, investment recommendation, or a solicitation to buy or sell investment funds. Prior to any subscription, investors should obtain and carefully read the detailed information on the investment fund contained in all the regulatory documentation for each fund (in particular sales prospectus/information document, fund contract or articles of association and the investment regulations, periodic reports, key information document [KID, if applicable]), which serve together with this document as the sole applicable legal basis for the purchase of fund units. More information is available at [www. https://banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/societe-de-gestion.html](https://banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/societe-de-gestion.html). Source: Swiss Life Gestion Privée / ©2022. All rights reserved.

Mentions légales : Ce document réglementaire vise à répondre aux exigences de l'article 10 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR) et ne constitue pas un document commercial. Les informations fournies dans ce document reflètent des informations de la documentation légale du produit et ne doivent pas être considérée comme un conseil ou une recommandation d'investissement, une offre, une incitation à acheter ou à vendre ce produit. Avant toute souscription, les investisseurs doivent obtenir et lire attentivement les informations détaillées sur le produit contenues dans sa documentation réglementaire (en particulier le prospectus de vente ou document d'information précontractuel, le règlement ou les statuts, les rapports périodiques, ainsi que le document d'informations clés pour l'investisseur (le cas échéant), qui constituent avec le présent document la seule source de documentation réglementaire applicable à l'achat de ce produit. De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société de gestion <https://banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/societe-de-gestion.html>. Source: Swiss Life Gestion Privée / ©2022. Tous droits réservés